

COVID 19 - GARDE D'ENFANTS

Conformément aux annonces du Président de la République, M. Olivier Véran et Mme Christelle Dubos ont annoncé la mise en place d'un service de garde adapté à chaque territoire pour que les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail ([Communiqué de presse](#)).

Les médecins libéraux sont éligibles à ce dispositif. Vos enfants pourront être accueillis sous réserve que vous puissiez justifier de votre statut de soignant (carte professionnelle) et que vous fournissiez une attestation sur l'honneur indiquant qu'aucun autre mode de garde n'est possible.

Ils seront accueillis selon le respect des gestes barrière et des distances de sécurité sanitaire : accueil de 8 à 10 enfants maximum par salle d'accueil, les enfants sont espacés de 1 mètre ; pendant les temps d'activité ludiques ces dispositions sont également respectées.

Enfin, la restauration scolaire n'étant pas fonctionnelle, vous veillerez à donner à vos enfants un pique-nique s'ils sont présents à l'école au moment du déjeuner.

En Occitanie, les procédures de demande de garde d'enfants sont différenciées pour ce qui concerne les académies de Toulouse et de Montpellier.

Académie de Toulouse (ex-région Midi-Pyrénées)

Veillez adresser votre demande par mail à continuite.academie@ac-toulouse.fr, en précisant :

- Profession :
- Lieu d'exercice :
- Lieu d'habitation :
- Ainsi que le lieu habituel de scolarisation de leur enfant :
- Et bien sûr adresse mail et/ou n° de téléphone :

Cette demande sera, dès réception, réorientée vers les interlocuteurs dédiés en département, qui prendront directement contact avec vous pour organiser l'accueil des enfants au plus près de vos besoins.

Pour toutes informations complémentaires, une cellule d'information est disponible sept jours sur sept de 8h30 à 18h30 :

Par téléphone au 05 36 25 82 54 ou par mail à continuite.academie@ac-toulouse.fr

Focus sur la ville de Toulouse :

La municipalité est mobilisée pour l'accueil de vos enfants dans les crèches et les écoles (en partenariat avec l'Education Nationale). Vous trouverez ci-joint la répartition géographique des sites ouverts dans ce but :

[LIEN VERS LA CARTE](#)

Académie de Montpellier (ex-région Languedoc Roussillon)

Vous devez aller sur le site de l'académie de Montpellier => en bas de la page d'accueil, vous cliquez sur : [Service d'accueil exclusif dans les écoles et collège](#)

Au bas de la page qui s'est ouverte, vous sélectionnez le département où vous résidez et vous cliquez sur le lien pour accéder aux informations et au formulaire d'inscription (si demandé)

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la plateforme dédiée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h :

Par téléphone au : 04 67 91 49 30 ou par mail à question.covid19@ac-montpellier.fr